

## REUNION DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2007

### PRESENTS :

MM	LUTHRINGER	Jean	Maire
	FRANCK	Bernard	Adjoint
	HANS	Michel	Adjoint
	BRETA	Christian	Conseiller
Mmes	DREYER	Véronique	
	ROTHRA	Marie-Jeanne	
MM	LEHMANN	Fernand	
	GUILLEMAIN	Pierre	
	COMPERE	Jean-François	
	HERRGOTT	Dominique	
	WEHRLIN	Didier	

### **EMPRUNTS – REMBOURSEMENT ANTICIPE**

Suite à la dernière réunion du conseil municipal, M. le Maire propose le remboursement partiel anticipé du prêt principal de la salle des fêtes pour un montant de 30000 € (budget 2008). Comme convenu, la durée du remboursement reste la même (encore 18 ans), mais la trimestrialité diminue (3778 € au lieu de 4357 € actuellement).

Le nouveau tableau d'amortissement sera fait après remboursement effectif. Quant à l'indemnité pénalité, elle sera de 570 €, à payer en 1 seule fois, au début.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

### **FETE DE NOEL DES PERSONNES AGEES, CADEAU ST-NICOLAS, NOEL POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE**

#### **Fête de Noël des personnes âgées :**

Cette année, le conseil municipal décide d'organiser un repas dans la salle des fêtes le dimanche 9 décembre. Le repas sera livré par un traiteur (Nussbaum ou Kuttler). Il faut tout d'abord s'occuper du repas vu les délais chez les traiteurs ! M. le Maire s'occupe de passer chez M. Kuttler pour une proposition et Mme Rothra chez M. Nussbaum.

Pour le vin, M. Franck se charge de l'achat du vin rouge et M. Hans du vin blanc et du crémant.

Quant à l'animation de la journée il est décidé de faire :

- une messe à 10h30 dans la salle (voir avec M. le Curé) avec la chorale
- visionnage de diapos préparé par M. Bernard Herrgott

#### **St Nicolas :**

Le conseil municipal décide de poursuivre l'achat des paquets du Saint-Nicolas pour les enfants de l'école (manala, orange, mandarine, chocolat).

#### **Noël des enfants de l'école :**

Depuis quelques années, la commune a décidé d'offrir un livre à chaque enfant. Ce sont les maîtresses qui s'occupent de l'achat. Le conseil municipal propose de reconduire également cette action.

## **NOUVELLE CONVENTION COMMUNE/ETAT**

Monsieur le Maire soumet aux conseillers la mise en place d'une nouvelle convention pour l'instruction des demandes de permis et déclarations préalables relatives à l'occupation du sol. Les conseillers acceptent la signature de cette convention.

## **DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB DE FOOT**

Monsieur le Maire informe les conseillers de la demande qu'il a eu du club de foot. Il souhaiterait acquérir un nouveau jeu de but à 7 pour un montant TTC de 1861.23 € et mettre le terrain d'entraînement à niveau.

M. Breta précise qu'actuellement plus de 80 enfants viennent s'entraîner le mercredi après-midi.

Après discussion, les conseillers proposent l'achat des buts par la commune : il faut aider le club qui s'occupe bénévolement de tous ces jeunes.

Quant à l'entretien du terrain d'entraînement, la commune laisse le club s'en occuper.

La commune prend donc en charge l'achat des buts.

## **ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE ET DEVENIR DE LA SCIERIE**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers qu'il serait utile que la commune adhère à la Fondation du Patrimoine et il leur explique pourquoi.

- la fondation du Patrimoine est une association de bénévoles, créé en 1996, d'utilité publique, et dont le but est de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité qui n'est pas protégé par l'état. Beaucoup de « lieux de mémoire » ont souffert de l'usure du temps, du manque d'entretien et sont menacés de disparition. Ce patrimoine de proximité doit être protégé : c'est l'objet de l'attention prioritaire de la fondation du patrimoine.

- le montant de l'adhésion est de 50 € par an pour la taille de notre commune.

- la commune possède un de ces lieux de mémoire : c'est la scierie de la Stiermatt, au lieu-dit « Stoerenbourg »

La fondation, après étude de notre dossier et si nous obtenons le label, soutiendra notre projet de sauvegarde avec une participation financière éventuelle, contribuera à mobiliser le mécénat, participera à la sensibilisation de la population...

Notre scierie :

- est une des plus ancienne de la vallée ;
- figurait déjà sur le plan cadastral établi en 1813 (donc, elle pouvait exister déjà avant cette date !);
- fonctionnait encore dans les années 1945/50 ;
- c'est pour nous un des rares « témoins » d'activité du passé.

Que pourrait devenir la scierie ?

- réhabiliter le bâtiment ;
- garder la vieille machinerie « rouillée » comme « témoin du passé »
- trouver des machines d'occasion afin de proposer aux habitants des activités de sciage de grumes ou autres ...
- faire une partie « musée » en présentant des outils anciens...
- organiser des visites pour les habitants, les touristes...

Monsieur le Maire précise aux conseillers que ce projet lui tient à cœur et qu'il ne souhaite pas que ce rare « témoin du passé » existant dans le village soit menacé de disparition. Il compte beaucoup sur des bénévoles motivés.

Le conseil municipal, après avoir entendu et discuté de la proposition de M. le Maire :

- décide d'adhérer à la fondation du patrimoine pour le projet de la scierie,
- demande à M. le Maire de rechercher toutes les possibilités de subventions, dans une première étape.

A suivre...